



Bruxelles, le 1^{er} avril 2022
(OR. fr)

7683/22

FIN 368
INST 100
PE-L 14

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	7514/22
Objet:	Virement de crédits n° DEC 07/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022

1. Le 23 mars 2022, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 07/2022, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du règlement financier¹.

Cette proposition vise à transférer un montant de 350 millions d'euros en crédits non-dissociés du poste 08 02 05 11 (*Réserve pour les crises dans le secteur agricole*) au poste 08 02 03 11 (*Mesures exceptionnelles*), comme il est indiqué dans le document 7514/22.

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

2. Ce virement a pour objet de financer une partie du train de mesures exceptionnelles en faveur des agriculteurs les plus touchés suite à des perturbations provoquées sur les marchés par la crise en Ukraine, conformément au point 22 de l'accord interinstitutionnel 2013/C 373/01 du 2 décembre 2013.
3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 31 mars 2022.
4. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
 - la proposition de virement de crédits, telle qu'elle figure dans le document 7514/22; et
 - le projet de lettre qui figure à l'ANNEXE de la présente note.

PROJET DE LETTRE

du : président du Conseil
à la : présidente du Parlement européen
copie : présidente de la Commission

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 6, du règlement financier du 18 juillet 2018¹, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 07/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022.

(Formule de politesse).

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).